

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 9 mai 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2023-05-143

Procès-verbaux des 11 et 25 avril 2023 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 11 et 25 avril 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 11 et 25 avril 2023 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-144

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 857 à S10860 S10 897 à S10901 60 619 à 60 632 60 679 à 60 721	572 134,44 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 902 à S10 943 60 732 à 60 784	215 361,55 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 3FD000041 à 3FD000051	6 866,65 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2023-05-145

États comparatifs des revenus et dépenses / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 30 avril 2023, en conformité de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19)

Résolution 2023-05-146

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la proposition suivante :

- Achat de 3 billets au coût de 20 \$ / chacun pour le tirage du 15 juin 2023 organisé par l'OBV Yamaska au profit des projets pour protéger les écosystèmes de la rivière Yamaska.

Résolution 2023-05-147

MRC de Matawinie – Demande d'accompagnement financier – Hausse importante des coûts pour le transport collectif

Considérant la résolution numéro CM-11-423-2022 de la MRC de Matawinie demandant au gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux MRC pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire;

Considérant que le transport collectif et la mobilité durable sont au cœur des orientations du gouvernement du Québec et que les MRC et municipalités locales sont des partenaires de premier plan, notamment pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques;

Considérant que pour sa part, la MRC de Rouville déploie sur son territoire une offre de transport collectif, avec un service de transport à la demande;

Considérant que ce service répond clairement à un besoin de la population et que, depuis sa mise en service, l'achalandage ne fait que croître;

Considérant les hausses de coûts importantes engendrées par les coûts d'essence, la pénurie de main-d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel;

Considérant que le territoire de la MRC de Rouville est vaste et présente une faible densité de population et que, conséquemment, ces caractéristiques ont un impact important sur les coûts de transport collectif;

Considérant également que, d'un point de vue démographique, la MRC de Rouville connaît un vieillissement de la population en plus d'un solde migratoire positif, ce qui augmente la demande en transport collectif;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Considérant qu'il y a lieu que le coût du transport soit mieux réparti entre les différents paliers décisionnels;

Considérant que le Conseil de la Ville de Saint-Césaire partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans les résolutions de la MRC de Rouville et de la MRC de Matawinie ;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches de la MRC de Matawinie et :

- Demande au gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux MRC pour le déploiement du transport collectif sur leur territoire;
- Bonifie les modalités du Programme de subvention au transport adapté et du Programme d'aide au développement du transport collectif en fonction des réalités territoriales;
- Transmettre cette résolution d'appui à la MRC de Matawinie, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, à la ministre responsable de la région de la Montérégie, M^{me} Suzanne Roy, à la députée d'Iberville, M^{me} Audrey Bogemans, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la MRC de Rouville et aux municipalités la composant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-148

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / Proclamation

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Résolution 2023-05-149

Règlement n° 301 concernant les feux extérieurs dans la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 301 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 301 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 301 concernant les feux extérieurs dans la Ville de Saint-Césaire » soit, et est adopté, tel que présenté.
Adopté à l'unanimité

Résolution 2023-05-150

Application de certains règlements municipaux / Désignation « fonctionnaire désigné »

Considérant qu'il y a lieu de nommer des personnes occupant des postes d'emploi au service de Protection et de Secours civil et en lien avec la résolution n° 2022-03-089 pour la désignation de « fonctionnaire désigné » pour l'application de certains règlement municipaux, à savoir, les règlements:

- concernant les animaux et amendements,
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements,
- concernant les feux extérieurs et amendements,
- sur les systèmes d'alarme et amendements,
- concernant les nuisances et amendements,
- concernant la circulation et le stationnement et amendements;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de nommer les personnes occupant les postes d'emploi suivants, à titre de fonctionnaire désigné, selon les dispositions précisées à chacun des règlements ci-haut énoncés:

- Capitaine du service de Protection et de Secours civil;
- Préventionniste du service de Protection et de Secours civil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-151

Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi du poste de pompier à temps partiel de M. Ethan La Penna, laquelle est effective le 14 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-152

Installation de climatisation / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un système de climatisation / chauffage (thermopompe murale multi-zones) auprès de l'entreprise Le Bleu des champs inc. de Saint-Césaire pour le prix de 7 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 3 datée du 12 avril 2023;

Et résolu également d'octroyer un contrat pour l'installation dudit système de climatisation / chauffage à l'entreprise Vitech Électrique de Saint-Césaire pour le prix de 2 475 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 20220913D-2 datée du 13 septembre 2022 au prix révisé le 26 avril 2023, le tout pour les bureaux administratifs du service de Protection et de Secours civil.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-153

Regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » - Mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route / Appui

Considérant que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

Considérant la vulnérabilité accrue des enfants utilisant ces modes de transport qui leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc, et ce, par rapport aux adultes;

Considérant que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

Considérant que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018 avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

Considérant qu'en 2022, 36 piétons sont décédés sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Considérant que, selon l'Institut national de santé publique du Québec, entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

Considérant que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique et que de plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches du regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire » et de transmettre la présente résolution d'appui à la députée d'Iberville, M^{me} Audrey Bogemans, au député de Chambly, M. Jean-François Roberge ainsi qu'à la MRC de Rouville et aux municipalités la composant.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-154

Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public lancé le 1^{er} mars 2023 pour les Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt et la réception des soumissions le 4 mai 2023 comme suit :

Soumissionnaire	Prix AVANT taxes	Prix Taxes INCLUSES	Commentaire
Les Entreprises Michaudville inc. Mont-Saint-Hilaire	4 031 311,16 \$	4 635 000,00 \$	Conforme
G.J. Ménard Aménagement Paysager inc. Knowlton	4 048 908,00 \$	4 655 231,97 \$	N/A
Excavation St-Pierre et Tremblay inc. Cowansville	4 083 462,98 \$	4 694 961,56 \$	N/A
Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. Granby	4 131 332,89 \$	4 750 000,00 \$	N/A
MSA Infrastructures inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	4 273 731,00 \$	4 913 722,22 \$	N/A
Bricon (175784 Canada inc.) Saint-Bruno-de-Montarville	4 409 780,89 \$	5 070 145,57 \$	N/A

Considérant la recommandation datée du 5 mai 2023 du chargé de projet, M. Pierre Breton, ingénieur de la firme d'ingénierie BHP Conseils;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adjuger le contrat n° AO / HM202303.05 – Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Michaudville inc. de Mont-Saint-Hilaire pour le prix de 4 031 311,16 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 4 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-155

Travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt – Surveillance du chantier / Adjudication

Considérant l'appel d'offres par voie d'invitation lancé le 27 mars 2023 pour la surveillance du chantier à l'égard des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt et la réception d'une seule soumission le 20 avril 2023 comme suit :

Soumissionnaire	Prix AVANT taxes	Prix taxes INCLUSES	Commentaire
Groupe DGS inc (Groupe DGS experts-conseils) Châteauguay	90 300,00 \$	103 822,43 \$	Conforme
LD Services et Consultants Sorel-Tracy			N'a pas déposé

Considérant la recommandation datée du 20 avril 2023 du chargé de projet, M. Pierre Breton, ingénieur de la firme d'ingénierie BHP Conseils;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger le contrat n° IS / HM202303.06 pour la surveillance du chantier à l'égard des travaux de reconstruction des infrastructures de la rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt au seul et plus bas soumissionnaire conforme, Groupe DGS inc. (Groupe DGS experts-conseils) de Châteauguay pour le prix de 90 300 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-156

Puits n^{os} 1 et 2-5 – Réaménagement des entrées électriques / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour le réaménagement des entrées électriques des puits n^{os} 1 et 2-5 à Vitech Électrique de Saint-Césaire pour le prix budgétaire matériel et main-d'œuvre de 31 525 \$ plus les taxes, tel que détaillé dans la soumission n° 2021033OD-2B prix révisé datée du 4 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-157

Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M. Pierre Bourgoïn a été embauché le 7 novembre 2022 au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à M. Pierre Bourgoïn au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics rétroactivement au 7 mai 2023 avec tous les avantages rattachés à ce poste cadre, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-158

Poste de journalier 2 au service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M^{me} Joanie Beaudoin a été embauchée le 14 novembre 2022 au poste de journalier 2 au service des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Joanie Beaudoin au poste de journalier 2 au service des Travaux publics à compter du 14 mai 2023 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-159

Déneigement et de soufflage de neige en zones rurale et urbaine / Renouvellement 2023-2024

Considérant l'adjudication du contrat de 3 saisons hivernales (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) pour le déneigement et le soufflage de neige à B. Frégeau & Fils inc. de Saint-Alexandre, avec option de renouvellement pour la saison 4 et la saison 5;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de renouveler pour la saison hivernale 4 (2023-2024), le contrat de déneigement et de soufflage de neige avec l'adjudicataire, B. Frégeau & Fils inc. de Saint-Alexandre, tel qu'il appert aux articles 4 *Renouvellement* et 5 *Indexation* des Clauses techniques dudit contrat et représentant les sommes suivantes :

Saison 2023-2024		Avant taxes
Secteur rural		206 138,15 \$
Secteur urbain		132 368,68 \$
Année optionnelle 4	Total annuel	338 536,83 \$

Soufflage de neige sur demande – Prix à l'heure

Saison 2023-2024		Avant taxes
Année optionnelle 4	Prix à l'heure	384,84 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Résolution 2023-05-160

Ensembles de panneaux clignotants pour avis de courbes / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition de 3 ensembles de 2 panneaux clignotants pour courbes dans les rangs du Bas-de-la Rivière Nord et Rosalie auprès de Trafic Innovation inc. de Saint-Eustache pour le prix de 4 225,50 \$ plus le transport et les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 116085 (3) datée du 10 janvier 2023 révisée le 30 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-161

Parcs - Abreuvoirs / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition de 3 abreuvoirs pour 3 des parcs de la Ville auprès de Sani-Fontaines de Québec pour le prix de 14 985 \$ plus le transport et les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1342 datée du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-162

Rue de Versailles – Travaux d'éclairage (Conduits CPV rigide) / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de conduits de CPV rigide dans le cadre des travaux d'éclairage de la rue de Versailles auprès de Guillevin International Co. de Saint-Léonard pour le prix de 7 379,58 plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 2347526 datée du 17 mars 2023.

Et résolu également que les dépenses de ces travaux sont financées par les surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-163

Rue de Versailles – Travaux d'éclairage (Bases de béton) / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition de bases de béton pour les lampadaires dans le cadre des travaux d'éclairage de la rue de Versailles auprès de Pélomix inc. de Saint-Simon-de-Bagot pour le prix de 12 175 \$, transport inclus plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° S-5195 Rev.1 datée du 28 avril 2023.

Et résolu également que les dépenses de ces travaux sont financées par les surplus accumulés.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Résolution 2023-05-164

Membres citoyens sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandat et actualisation

Considérant que le mandat est à renouveler pour 2 des membres citoyens nommés en vertu de la résolution n° 2021-05-197 pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de renouveler le mandat de membre citoyen d'un terme de 2 ans de M^{me} Nathalie Jean ainsi que celui de M. Christian Gauthier pour siéger sur le CCU, mandats dont l'échéance est en mai 2025;

Que pour les fins d'actualisation, les membres citoyens nommés pour siéger sur le CCU, sont :

Membre citoyen	Terme	Échéance
M ^{me} Nathalie Camiré	8 ^e Mandat de 2 ans	Novembre 2024
M ^{me} Nathalie Jean	4 ^e Mandat de 2 ans	Mai 2025
M. Christian Gauthier	4 ^e Mandat de 2 ans	Mai 2025
M. Louis Lazure	2 ^e Mandat de 2 ans	Novembre 2023

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-165

DM-02-2023 soumise par M. Jonathan Roy, mandataire pour 9206-6349 Québec inc., la propriétaire des lots projetés n^{os} 6 567 576 et 6 567 577 situés sur la route 112 / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jonathan Roy, mandataire pour 9206-6349 Québec inc., la propriétaire des lots projetés n^{os} 6 567 576 et 6 567 577 (*remplacement des lots n^{os} 4 586 508 et 4 586 509*) du cadastre du Québec, situés en zone n° 213, sur la route 112, concernant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 14 logements qui présenterait une hauteur au-delà de la variation normalement permise entre 2 bâtiments voisins;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment susmentionné, pour lequel la hauteur atteindrait 11,21 mètres, engendrant ainsi une différence de hauteur de 3,93 mètres sur le bâtiment voisin situé au 2110, route 112, lequel présente une hauteur de 7,28 mètres;

Considérant que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe la différence maximale de hauteur entre ces 2 bâtiments à 2,5 mètres, il s'agirait d'octroyer une dérogation de 1,88 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que cette situation s'avère illustrée au document de vérification des hauteurs préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2023 et portant le numéro de dossier 200866;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que les propriétaires des immeubles voisins rencontrés par les représentants de la Ville au sujet des effets de la dérogation mineure et aux termes des échanges, ceux-ci ont affirmé n'anticiper aucune atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;

Considérant que cette dérogation mineure se rattache aux PIIA-12-2021 et PIIA-04-2023, ayant respectivement fait l'objet des résolutions n^{os} 2021-05-201 et 2023-04-131;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement du Plan d'urbanisme n^o 91-2005 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement sur les Dérogations mineures n^o 14 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne vise pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de ses délibérations tenues le 27 avril 2023, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-02-2023;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser telle que présentée la dérogation mineure DM-03-2023, octroyant une dérogation de 1,43 mètre sur la norme actuellement en vigueur concernant la hauteur entre le bâtiment projeté aux lots n^{os} 6 567 576 et 6 567 577 et le bâtiment voisin situé au 2110, route 112.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-166

DM-03-2023 soumise par M. Jonathan Roy, mandataire pour 9206-6349 Québec inc., la propriétaire des lots projetés n^{os} 6 567 575 et 6 567 577, situés sur la route 112 / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jonathan Roy, mandataire pour 9206-6349 Québec inc., la propriétaire des lots projetés n^{os} 6 567 575 et 6 567 577 (*remplacement des lots n^{os} 4 586 508 et 4 586 509*) du cadastre du Québec, situés en zone n^o 213, sur la route 112 concernant l'implantation d'une habitation multifamiliale de 14 logements qui présenterait une hauteur au-delà de la variation normalement permise entre 2 bâtiments voisins;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation du bâtiment susmentionné, pour lequel la hauteur atteindrait 11,21 mètres, engendrant ainsi une différence de hauteur de 4,38 mètres sur le bâtiment voisin situé au 2080, route 112, lequel présente une hauteur de 6,83 mètres;

Considérant que le règlement de Zonage n^o 92-2005 et amendements fixe la différence maximale de hauteur entre ces 2 bâtiments à 2,5 mètres, il s'agirait d'octroyer une dérogation de 1,88 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Considérant que cette situation s'avère illustrée au document de vérification des hauteurs préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteure-géomètre, en date du 30 mars 2023 et portant le numéro de dossier 200866;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que les propriétaires des immeubles voisins rencontrés par les représentants de la Ville au sujet des effets de la dérogation mineure et aux termes des échanges, ceux-ci ont affirmé n'anticiper aucune atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;

Considérant que cette dérogation mineure se rattache aux PIIA-12-2021 et PIIA-04-2023, ayant respectivement fait l'objet des résolutions n^{os} 2021-05-201 et 2023-04-131;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement du Plan d'urbanisme n^o 91-2005 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement sur les Dérogations mineures n^o 14 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne vise pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au terme de ses délibérations tenues le 27 avril 2023, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-03-2023;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser telle que présentée la dérogation mineure DM-03-2023, octroyant une dérogation de 1,88 mètre sur la norme actuellement en vigueur concernant la hauteur entre le bâtiment projeté aux lots n^{os} 6 567 575 et 6 567 577 et le bâtiment voisin, situé au 2080, route 112.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, Denis Chagnon, déclare son intérêt et se retire du traitement du point suivant.

Résolution 2023-05-167

PIIA-03-2023 soumis par M. Jonathan Chagnon, mandataire pour M. Denis Chagnon, le propriétaire du lot n^o 1 592 801 situé au 1000-1004, rue Notre-Dame / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-03-2023) soumise en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par le mandataire, M. Jonathan Chagnon, représentant de M. Denis Chagnon, le propriétaire du lot n^o 1 592 801 du cadastre du Québec, situé au 1000-1004, rue Notre-Dame dans la zone n^o 205;

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Considérant que la modification soumise vise l'agrandissement du bâtiment commercial de restauration et l'ajout d'un étage au sein duquel sera aménagé une unité de logement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-03-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 27 avril 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-03-2023 concernant l'agrandissement et le changement d'usage du bâtiment commercial de restauration et l'ajout d'un étage au sein duquel sera aménagé une unité de logement sur le lot n° 1 592 801 du cadastre du Québec, situé au 1000-1004, rue Notre-Dame dans la zone n° 205.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, Denis Chagnon, reprend le traitement des points suivants.

Résolution 2023-05-168

PIIA-05-2023 soumis par M^{me} Nathalie Grenier, mandataire pour Automobiles Jacques Généreux inc., la propriétaire du lot n° 1 592 279, situé au 2017-2019, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par la mandataire, M^{me} Nathalie Grenier pour la propriétaire, Automobiles Jacques Généreux inc., concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales projetées sur l'immeuble situé au 2017-2019, route 112, sur le lot n° 1 592 279 du cadastre du Québec dans la zone n° 204;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-05-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 27 avril 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-05-2023 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales projetées sur l'immeuble situé au 2017-2019, route 112, sur le lot n° 1 592 279 du cadastre du Québec dans la zone n° 204.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-169

Camp de jour 2023 - Postes d'animateurs et d'accompagnateurs / Embauche

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Et résolu d'embaucher les personnes suivantes aux postes saisonniers du Camp de jour 2023 selon l'échelle salariale en vigueur pour le Camp de jour, comme suit :

Nom	Poste
Loric Ménard	animateur
Rosalie Houle	animatrice
Manéo Casavant	animateur
Élodie Déragon	animatrice
Anaël Godin	animatrice
Léa Gauthier	accompagnatrice
Émile Normandin-Duchaine	animateur
Méganne Rousseau	animatrice (ou accompagnatrice)
Gabriel Plourde	animateur
Juliette Deschênes	animatrice
Jordanne Casavant	animatrice
Audrey Lamarre	animatrice
Catherine Larouche	animatrice
Terry-Ann Raymond	animatrice
Ludovic Côté	animateur
Heidi Laflamme	accompagnatrice
Méridith Déragon	accompagnatrice et animatrice
Clara Labranche	animatrice
Maude Tremblay	animatrice
Éthan Plourde	animateur
Juliette Didier-de-Varenes	animatrice

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-170

Camp de jour 2023 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu d'approuver la grille tarifaire pour les cours de natation du Camp de jour 2023, tel qu'il appert au document daté du 28 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-171

Piscine au Complexe sportif – Jeu Wibit / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition de jeu Wibit pour la piscine au Complexe sportif auprès de Aquam Spécialiste Aquatique inc. de Montréal pour le prix de 5 006 \$, transport et manutention inclus plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° SV008347 datée du 30 septembre 2022 et mise à jour le 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-172

Terrains sportifs gazonnés – Travaux d'entretien 2023 / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux d'entretien 2023 des terrains sportifs gazonnés, sous la supervision de l'agronome mandatée par la Ville, à Jean-Pierre Vien de Saint-Césaire, pour une enveloppe budgétaire estimée à 8 285,22 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission reconduite pour 2023 et datée du 5 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-173

Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville – Membre de soutien 2023-2024 / Renouvellement

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de renouveler l'adhésion 2023-2024 pour la somme de 100 \$ comme membre de soutien de la Corporation de développement communautaire du Haut-Richelieu-Rouville (CDCHRR) de Saint-Jean-sur-Richelieu, lequel organisme dessert entre autres, 6 municipalités de la MRC de Rouville dont Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-174

Bibliothèque municipale – Politique de développement des collections incluant le cadre d'évaluation et d'élagage / Engagement envers le ministère de la Culture et des Communications

Considérant le cadre normatif de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2023-2025;

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire, pour son service de Bibliothèque municipale:

- s'engage à disposer, dans un délai maximal de 12 mois suivant l'adoption de la présente résolution, d'une *Politique de développement des collections de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire, incluant un cadre d'évaluation et d'élagage* conforme aux exigences du ministère de la Culture et des Communications et dont la mise à jour a été produite au cours des 5 dernières années au maximum.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-175

Club de patinage artistique de Saint-Césaire / Subvention 2023-2024 aux patineurs résidents de Saint-Césaire

Il est proposé par

Et résolu d'accorder une subvention 2023-2024 par patineur résident sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrit au Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire comme suit :

Séance ordinaire du 9 mai 2023

- Pour une année complète de participation : 100 \$
- Pour une demi-année de participation : 50 \$

Que les modalités de remboursement aux patineurs admissibles restent à établir.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-176

Association Hockey mineur Rouville / Subvention 2023-2024 aux joueurs patineurs résidents de Saint-Césaire

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accorder une subvention 2023-2024 par patineur joueur résidant sur le territoire municipal de la ville de Saint-Césaire et inscrit à l'Association Hockey mineur Rouville comme joueur patineur, pour une année complète de participation, comme suit :

- 50 % du coût d'inscription jusqu'à un maximum de 150 \$

Que les modalités de remboursement aux patineurs joueurs admissibles restent à établir.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-177

Carrefour familial du Richelieu / Octroi d'une aide financière 2023

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2023, de 1 005 \$ à l'organisme : Carrefour familial du Richelieu de Chambly desservant la région du Centre local de services communautaires du Richelieu (CLSC du Richelieu) dont la communauté du territoire municipal de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2023-05-178

Avis de motion pour règlement n° 135-07 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 135-07 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance, **en conséquence,**

Avis de motion est donné par Michel Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° règlement n° 135-07 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements ».

Séance ordinaire du 9 mai 2023

Résolution 2023-05-179

Application du règlement concernant les animaux et amendements / Désignation « fonctionnaire désigné »

Considérant le mandat octroyé par la résolution n° 2020-12-427 à la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD) pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant qu'il y a lieu de nommer des personnes occupant des postes d'emploi de patrouilleur du SPAD pour la désignation de ceux-ci comme « fonctionnaire désigné » pour l'application du règlement concernant les animaux et amendements;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de nommer « fonctionnaire désigné », sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire, pour l'application du règlement concernant les animaux et amendements, les personnes suivantes employées du SPAD au titre de patrouilleur et dont le siège social de celles-ci est situé au 1605, rue Janelle à Drummondville (Québec) J2C 5S5:

- M. Sébastien Quirion;
- M. Frédéric Thomas;
- M. Samuel Lapierre;
- M^{me} Isabelle Maranda-Crépeau.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-05-180

Construction du puits P6 – Étude environnementale Phase 1 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat pour la production d'une étude environnementale de site Phase 1 sur le lot n° 1 594 413 du cadastre du Québec, situé au 159, rang des Écossais dans le cadre des travaux de construction du puits P6, à LNA Hydrogéologie Environnement de Québec, pour le prix de 3 140 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service / Estimation n° 15491 datée du 2 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2023-05-144, 2023-05-146, 2023-05-152, 2023-05-154, 2023-05-155, 2023-05-156, 2023-05-159, 2023-05-160, 2023-05-161, 2023-05-162, 2023-05-163, 2023-05-169, 2023-05-171, 2023-05-172, 2023-05-173, 2023-05-175, 2023-05-176, 2023-05-177, 2023-05-180.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe